

SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ 2023 – 2026

22 mars 2023

SOMMAIRE

[Introduction](#)

[Politique de Boursorama en matière d'accessibilité numérique](#)

[Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique](#)

[Prise en compte des compétences ou connaissances requises dans les fiches de poste et dans les processus de recrutement](#)

[Actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs](#)

[Recours à des compétences externes](#)

[Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets](#)

[Tests utilisateurs](#)

[Recrutement](#)

[Plan annuel](#)

[Traitement des retours usagers](#)

[Processus de contrôle et de validation](#)

[Périmètre technique et fonctionnel](#)

[Agenda planifié des interventions](#)

[Mises à jour](#)

[Contact](#)

[Plans annuels](#)

[Annexe 1](#)

INTRODUCTION

- En application de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, du Décret n° 2019- 768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document a pour objet de présenter le Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de Boursorama, société anonyme au capital de 51 171 597,60 €, ayant pour numéro unique d'identification 351 058 151 RCS Nanterre et dont le siège social est sis 44 rue Traversière, CS 80134, 92772 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, ci-après dénommée "BOURSORAMA".
- Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2023 à 2026. Il pourra être revu et enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

Politique de Boursorama en matière d'accessibilité numérique

- L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'application tant auprès du public que des personnels internes à Boursorama.
- Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA et l'amélioration progressive des sites web et applications concernées.
 - Depuis 2017, Boursorama s'efforce de rendre ses sites et outils numériques accessibles.
 - C'est dans ce but que Boursorama a reçu en avril 2020 le Label Argent Accessiweb, décerné par l'association BrailleNet, pour l'accessibilité de ses interfaces client sur le Web.
- La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est à ce jour en charge de rendre accessible tous les sites internet / intranet / applications / outils numériques à destination des internautes, en externe comme en interne.
- L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information.
- Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi N°2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique :

- Un programme ambitieux étalé sur 3 ans doit permettre de rendre accessible une partie des 69 sites et outils dont Boursorama a la charge. Pour se faire, un budget a été alloué à la DSI en vue de traiter l'ensemble des audits/correctifs nécessaires à une mise en conformité. Une organisation a été mise en place avec la désignation d'un référent e-accessibilité. Celui-ci est chargé de l'élaboration du plan d'actions annuel de l'entité et du suivi opérationnel des actions de Boursorama.

Prise en compte des compétences ou connaissances requises dans les fiches de poste et dans les processus de recrutement :

- Certains collaborateurs à la DSI ont été identifiés comme ayant des connaissances/appétences au sujet de l'accessibilité du numérique. Des formations ont été réalisées et de nouvelles sont programmées au cours de l'année en vue de leur perfectionnement.

Actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs :

- Un accompagnement par un prestataire non voyant a été mis en place suivant le plan d'action ainsi qu'un dispositif de sensibilisation pour l'ensemble des métiers lors des premiers chantiers sur l'accessibilité. Cette sensibilisation doit se maintenir tout au long des années à venir. Un programme de formation est en cours d'étude.

Recours à des compétences externes :

- L'achat de 7 licences JAWS a été effectué pour pouvoir tester l'ensemble des contenus digitaux, que ce soit ceux antérieurs, mais aussi et surtout toutes nouvelles réalisations.
- Un accompagnement par un prestataire non voyant nous permet de tester en conditions « réelles » les correctifs apportés à nos outils digitaux.
- La Société Atimic a été mandatée pour réaliser fin 2022 le dernier audit en date sur le portail d'informations financière : Boursorama.com

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets :

- Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils consistent un axe majeur et une exigence de base. Ces mêmes exigences sont rappelées auprès de nos prestataires.
- Notre référentiel technique dédié aux développeurs de nos sites comporte toute une section dédiée à l'accessibilité.

Tests utilisateurs :

- Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateurs constitué comprendra dans la mesure du possible des personnes en situation de handicap. Ces tests ayant vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Recrutement :

- Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenants sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.
- Un travail exploratoire va être mené pour mettre à jour les procédures relatives à la gestion des ressources humaines.

Plan annuel :

- Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.
- Le présent document est le plan annuel 2023 associé au schéma pluriannuel 2023 – 2026.
- Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2022, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

Traitement des retours usagers :

- Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, un moyen de contact a été mis en place.
- Pour répondre aux demandes, une procédure d'assistance a été mis en place par l'intermédiaire d'une adresse email dédiée : accessibilité.numerique@boursorama.fr

Processus de contrôle et de validation :

- Chaque site ou application fera l'objet de contrôles à mise à disposition totale ou partielle. Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi. Ces opérations de contrôles en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel :

- **Recensement :**

- Boursorama gère à minima 69 sites et outils incluant des intranets, des applications à destination du public ou de ses personnels.
- **Evaluation et qualification :**
 - Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte).
 - Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées.
 - Ces évaluations portent sur un nombre restreint de critères choisis pour leur pertinence en matière d'évaluation de la complexité et de la faisabilité de la mise aux normes RGAA.
 - L'annexe 1 décrit les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel ; En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité ou de confidentialité.

Agenda planifié des interventions :

- Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de conformité s'étaleront sur les années 2023 à 2026.
- Le détail des actions planifiées se trouve dans le plan d'actions annuel 2023.

Mises à jour :

- Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.
- **Mise à jour Date 22/03/2023**

Contact :

- Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de Boursorama : Direction des systèmes d'information.
- Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessus :

accessibilite.numerique@boursorama.fr

Plans annuels :

- Ce schéma pluriannuel est accompagné d'un plan d'actions annuel qui décrit en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de Boursorama.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2023	Mise en place	22 mars 2023

Annexe 1 : périmètre technique public

Site	Type	URL
Site Groupe Boursorama	Internet	groupe.boursorama.fr
Site client Banque	Internet	clients.boursorama.com
Portail d'information financière	Internet	Boursorama.com
Site vitrine Boursorama	Internet	boursorama-banque.com
Intranet Boursorama	Intranet	
Applications IOS/Android	Internet	

Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, les autres sites et outils ne sont pas remontés au tableau.